



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LA PARTICIPATION DU LYCEE DE L'ATLANTIQUE ROYAN  
À « ROYAN PASSION - AMERICA - ÉDITION 2019 »

D 19.689

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *la Ville* »,

D'UNE PART,

ET

Le Lycée de l'Atlantique, immatriculé ..... sous le numéro ..... représentée par Mme. Laquay-Guilhaud, son Proviseur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *le Lycée* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

**La Ville** organise les 15, 16 et 17 novembre 2019 l'événement ROYAN PASSION - AMERICA. Cette manifestation consiste en une série d'animations culturelles visant à promouvoir la culture Super Héros et américaine.

Dans le cadre de son activité, **le Lycée** souhaite bénéficier d'une exposition des réalisations des élèves sur le site de la manifestation à l'Espace Pelletan.  
La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **le Lycée** dans le cadre de ROYAN PASSION - AMERICA qui se déroulera à l'Espace Pelletan à Royan les 16 et 17 novembre 2019.

Aucune reconduction n'est envisagée.

## ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RECIPROQUES

**La Ville** s'engage à exposer les créations des élèves et à acheter le matériel pour la réalisation de celles-ci pour un montant global de 1622,80 euros. Les créations des élèves resteront la propriété de l'établissement

En contrepartie, **le Lycée** s'engage à faire bénéficier **la Ville** de la réalisation d'une porte américaine et de divers autres travaux qui seront exposés sur le site de l'Espace Pelletan. Par ailleurs, il propose aussi d'organiser une dégustation de cuisine américaine sur un stand.

L'utilisation du logo du lycée ne pourra se faire que dans les publications municipales liées à cet événement à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

## ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 4 - RESILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

## ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 04 NOV. 2019  
en trois exemplaires originaux

Pour le Lycée,  
Madame le Proviseur,



Pour la Ville,  
Pour le Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,



Jeon-Paul CIECH



2, rue de Montréal

17200 ROYAN

Tél. 05 46 23 55 00 - Fax 05 46 23 55 27  
Email : batiment.atlantique@ac-poitiers.fr  
Internet :

DEVIS N°27/19 ODPBAT

Date 09/10/2019

CLIENT N°: 319

PAGE: 1/1

MAIRIE DE ROYAN  
80, avenue de Pontallac

17200 ROYAN

FAX :

PROJET ROYAN PASSION AMERICA

V/Référence		Référence	Réglement			
		27/19/ODPBAT				
N° article	Désignation	Quantité	TVA	P.U.H.T	Montant	
	Réalisation de nappes (TAP Décor)	1.000	0	120.00	120.00	
	Accessoirisation de 2 Cabriolets et 1 tabouret (TAP S)	1.000	0	400.00	400.00	
	Fabrication d'Un Portique Thème "Amérique" (Métallerie)	1.000	0	500.00	500.00	
	Réalisation de Blasons en pierre Thème "Marvel"	1.000	0	200.00	200.00	
	Réalisation d'objets en bois Thème "Marvel"	1.000	0	150.00	150.00	
	Réalisation de coussins Thème "Bébé Groot"	1.000	0	250.00	250.00	
	Frais de facturation	1.000	0	2.80	2.80	
<b>MONTANT HORS TAXES</b>		<b>CODE T.V.A</b>	<b>TAUX T.V.A.</b>	<b>MONTANT T.V.A</b>		
1622.80		0				
				<b>BASE H.T. :</b>	<b>EURO 1622.80</b>	
				<b>TOTAL H.T. :</b>	<b>1622.80</b>	
				<b>TOTAL T.V.A. :</b>		
				<b>TOTAL T.T.C. :</b>	<b>1622.80</b>	
<b>Coût de la matière d'oeuvre</b>						